



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E79375

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2023

ÉDITÉ LE 28/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/03/1991
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 14/07/2019
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 381 047 778

Siret : 381 047 778 00034
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 0002300

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C83277A1244000 / 001 504256/19

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C83277A1244000 / 001 504256/19

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : ATELIER DU BOIS

2 CHEMIN DE L'OUICHE DES FILLES
AVENUE DE L'EUROPE
16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE

Téléphone : 05 45 78 05 79
Portable :

Fax : 05 45 78 32 14

Site Internet : www.adb16.com
E-mail : secretariat@adb16.fr

Responsabilité légale :
VALENTIN OLIVIER GÉRANT

Effectif moyen : 23 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Menuisier)	15/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.